



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 11641

Texte de la question

M. Alain Tourret attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la fermeture programmée de l'établissement central de matériels de mobilisation du service de santé des armées (ECMMSSA) de Caen-Mondeville. La disparition de ce site militaire ne fera qu'aggraver une situation économique et sociale déjà préoccupante pour notre région. Cette fermeture s'ajoute aussi à la disparition de l'école de défense nucléaire, bactériologique et chimique de Caen-Carpique. C'est pourquoi, il se permet de souligner cette situation afin que l'outil de travail indispensable au soutien sanitaire opérationnel soit préservé.

Texte de la réponse

La loi n° 96-589 du 2 juillet 1996 relative à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002 est mise en oeuvre en deux étapes : adaptation des forces, évolution du dispositif de formation, de soutien et réorganisation du commandement et des structures territoriales. Le ministre de la défense a déclaré, le 25 juin 1997, devant la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, que la réforme des services de soutien et de l'organisation territoriale des armées sera appliquée au cours de la seconde période de la loi de programmation (2000-2002). Des études sont actuellement conduites en vue d'annoncer l'ensemble des mesures d'adaptation à la fin du premier semestre 1998. L'avenir de l'établissement central de matériels de mobilisation du service de santé des armées situé à Mondeville et de l'école de défense nucléaire, bactériologique et chimique de Bretteville-sur-Odon sera examiné dans ce cadre.

Données clés

Auteur : [M. Alain Tourret](#)

Circonscription : Calvados (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11641

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 1998, page 1423

Réponse publiée le : 20 avril 1998, page 2229